



Logements locatifs sociaux - 2020

État d'avancement au 15 novembre

Objectifs d'agrèments

Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 3 mars 2020 a fixé un objectif de base de **12 849** logements et un objectif de 326 logements à redéployer ultérieurement.

L'objectif de base de 12 849 logements se décompose en **4 333** prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), **6 075** prêts locatifs à usage social (PLUS) et **2 441** prêts locatifs sociaux (PLS). Il comprend un objectif de **200** PLAI adaptés.

L'enveloppe territorialisée correspondante est de 44 166 000 € sur le fonds de concours 479 du FNAP. Elle inclut une enveloppe de 1,5 M€ pour les bonifications pouvant être accordées aux logements PLAI/PLUS en acquisition-amélioration, ainsi qu'une enveloppe de 200 000 € pour l'appel à projet sur les matériaux biosourcés.

État de l'avancement des agrèments

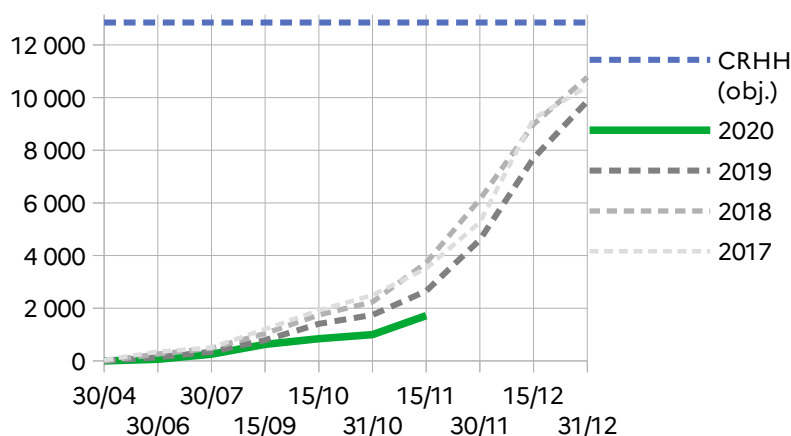
En nombre de logements PLAI/PLUS/PLS

Au 15 novembre, **109** dossiers sont agréés pour **1 719** logements locatifs sociaux, Soit **13,4 %** de l'objectif (20,6 % en 2019 et 29,4 % en 2018).

Par ailleurs, 99 dossiers sont programmés pour 2 137 logements.

Éléments de conjoncture :

- crise sanitaire liée à la covid19,
- élections municipales du 28 juin.



État de l'avancement des agrèments par territoire de gestion

En nombre de logements PLAI/PLUS/PLS

Au 15 novembre, la CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette et la DDT de Vaucluse ont agréés un nombre de logements équivalent à 40 % de leur l'objectif.

Ce nombre ne dépasse pas 25 % pour les 9 autres territoires.

Gestionnaires des aides à la pierre :	Nombre de LLS PLAI / PLUS / PLS	Obj. 2020 de base	% Obj. 2020 de base
Nice-Côte-d'Azur	31	1 721	1,8%
Sophia-Antipolis	27	500	5,4%
Aix-Marseille-Provence	556	5 000	11,1%
Arles-Crau-Camargue-Mont.	69	173	39,9%
Dracénié Provence Verdon	0	400	0,0%
DDT Alpes-Haute-Provence	24	175	13,7%
DDT Hautes-Alpes	57	240	23,8%
DDTM Alpes-Maritimes	139	1 300	10,7%
DDTM Bouches-du-Rhône	33	190	17,4%
DDTM Var	433	2 300	18,8%
DDT Vaucluse	350	850	41,2%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 719	12 849	13,4%

Source : Ministère chargé du logement - Infocentre SISAL (Données maîtres d'ouvrage et gestionnaires) – extraction des données le 15 novembre 2020

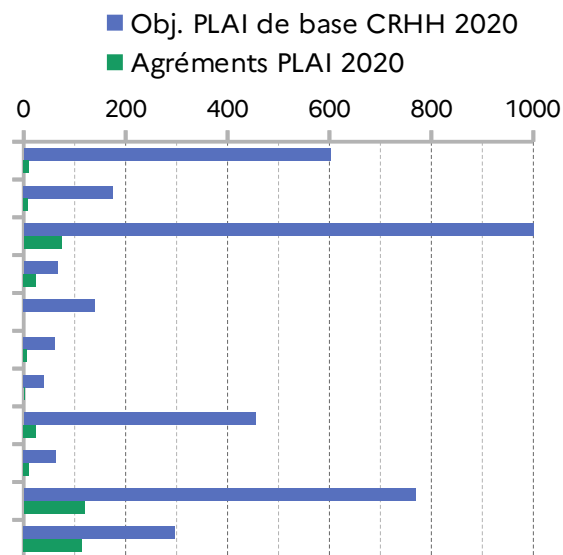
Réalisation : DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur / Service Énergie Logement / Unité Production Logements et Foncier

Contact : uplf.sel.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-agrements-r419.html>

Dates : 30 avril - 30 juin - 15 septembre - 15 et 31 octobre - 15 et 30 novembre - 15 décembre – janvier (bilan)

	PLAI		PLUS		PLS	
	PLAI agréés	Objectif de base 2020	PLUS agréés	Objectif de base 2020	PLS agréés	Objectif de base 2020
MET NCA	10	2%	16	2%	5	1%
CA SA	9	5%	18	8%	0	0%
MET AMP	74	4%	208	9%	274	27%
CA ACCM	24	36%	36	43%	9	38%
CA DPVA	0	0%	0	0%	0	0%
DDT 04	6	10%	18	16%	0	0%
DDT 05	2	5%	7	14%	48	32%
DDTM 06	24	5%	34	6%	81	31%
DDTM 13	10	16%	14	16%	9	24%
DDTM 83	119	15%	158	13%	156	50%
DDT 84	114	38%	210	55%	26	15%
PACA	392	9%	719	12%	608	25%



Au 15 novembre, **392** logements **PLAI** ont été financés pour un objectif de 4 333 (9%).
21 PLAI adapté ont été agréés au 15 novembre soit 10,5 % de l'objectif.

Autorisations d'engagement pour les logements PLAI et PLUS

Les acteurs de l'habitat en Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficient d'une stabilité des règles de financement de l'État depuis 5 ans. Les enveloppes territoriales fixées en CRHH sont constituées d'une enveloppe pour les **PLAI**, avec un montant moyen de subvention de **9 800 € / logement**, et une enveloppe gérée en DREAL pour le financement des primes pour les PLUS/PLAI en acquisition-amélioration.

Les primes maximales, pouvant être accordées en acquisition-amélioration, ont été fixées suivant les types de situation rencontrées :

- 10 200 € / logement si l'opération contient moins de 15 logements après travaux et présente un coût de travaux supérieur à 1 000 € (HT) / m² de surface utile ;
- 6 800 € / logement si l'opération a lieu dans un immeuble construit antérieurement à 1948 ;
- 6 800 € / logement si l'opération est située dans une commune retenue « action cœur de ville » ;
- 3 400 € / logement si l'opération ne répond pas à l'un des trois critères ci-dessus.

	CRHH 2020 (enveloppe de base)	Consommation AE
Nice-Côte-d'Azur	5 899 600	104 800
Sophia-Antipolis	1 715 000	91 600
Aix-Marseille-Provence	16 317 000	810 200
Arles-Crau-Camargue Mont.	646 800	278 000
Dracénié Provence Verdon	1 372 000	0
DDT Alpes-Haute-Provence	597 800	91 400
DDT Hautes-Alpes	392 000	19 600
DDTM Alpes-Maritimes	4 459 000	284 090
DDTM Bouches-du-Rhône	617 400	98 000
DDTM Var	7 536 200	1 395 900
DDT Vaucluse	2 910 600	1 216 400
Acquisition-Amélioration	1 502 600	(inclus)
Matériaux biosourcés	132 000	(inclus)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	44 098 000	4 389 990

Au 15 novembre, un peu moins de 4,4 millions d'euros ont été engagés (FNAP 479).
152 logements ont pu bénéficier de 650 000 € de l'enveloppe acquisition-amélioration.

Utilisation des matériaux biosourcés

Une nouvelle prime est mise en place cette année concernant l'utilisation des matériaux biosourcés. À la suite de l'appel à projet, 3 dossiers ont été retenus pour une enveloppe de 132 000 € (33 logements).

Programmation 2020

Au 15 novembre, le système d'information indique que les gestionnaires des aides à la pierre ont programmé 3 856 logements (208 dossiers) dans l'outil SPLS (dont 1 719 (109 dossiers) déjà instruits). 30 % de l'objectif de base de 12 849 est donc programmé (contre 48 % en 2019).

En parallèle, les informations des territoires, hors outil, font état d'une perspective régionale 2020 inférieure à 75 % de l'objectif de base.

À moins d'un mois et demi de la fin de l'année de gestion, une mobilisation forte de tous les acteurs du logement social est nécessaire pour s'approcher des 10 000 logements agréés.